



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
15 juin 2021
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quinzième session
Point 39 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-seizième année

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [68/11](#) de l'Assemblée générale et de la résolution [2543 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité, dans lesquelles le Secrétaire général a été prié de présenter tous les trois mois un rapport sur l'évolution de la situation en Afghanistan.

2. On y trouvera un point sur les activités menées par les organismes des Nations Unies en Afghanistan sur les plans politique et humanitaire ainsi que dans les domaines du développement et des droits humains depuis la date de publication du précédent rapport sur la question, le 12 mars 2021 ([A/75/811-S/2021/252](#)).

II. Faits marquants

3. Le report de la conférence de haut niveau qu'il avait été proposé de tenir à Istanbul (Turquie) a freiné les efforts entrepris pour relancer les négociations de paix, preuve de la nécessité pour les parties de renouveler leur engagement à prendre pleinement part à des pourparlers constructifs. Les États-Unis d'Amérique et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ayant annoncé le retrait de leurs dernières forces militaires d'ici à septembre 2021, les Taliban ont déclaré qu'ils ne participeraient à aucune réunion de haut niveau avant cette date. Les efforts faits par la République islamique d'Afghanistan pour favoriser l'unité autour du processus de paix se sont heurtés à plusieurs obstacles, tandis que le Gouvernement a cherché à promouvoir un consensus régional sur la paix et la réconciliation entre Afghans, la coopération économique et la connectivité. Des appels en faveur d'un processus de paix plus inclusif et de la protection des libertés et droits fondamentaux ont continué de se faire entendre. On a continué d'observer un degré élevé d'atteintes à la sécurité : le nombre de victimes civiles au premier trimestre de 2021 a augmenté de 29 % par rapport à la même période en 2020. La persistance de la violence, des catastrophes



naturelles et de l'aggravation de l'insécurité alimentaire a accentué les souffrances, que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) est venue exacerber.

A. Évolution de la situation politique

4. Au cours de la période considérée, plusieurs ministres et hauts fonctionnaires ont été nommés, y compris dans le secteur de la sécurité. Le 19 mars, le Président, Ashraf Ghani, a remplacé le Ministre de l'intérieur. Le 24 avril, la nomination et le remplacement de plusieurs hauts fonctionnaires au Bureau du Conseil national de sécurité et à la Direction nationale de la sécurité ont été annoncés, dans le but déclaré de donner un coup d'accélérateur à la réforme du secteur de la sécurité et de satisfaire aux exigences liées à la transition dans ce domaine. M. Ghani a également désigné un nouveau procureur général par intérim et nommé deux nouveaux sénateurs, un conseiller à l'éducation, plusieurs ambassadeurs ainsi que des fonctionnaires dans diverses agences et directions, notamment au sein des autorités nationales chargées des marchés publics et de l'aviation civile, ainsi que des gouverneurs. En parallèle, il a de nouveau été demandé, au Parlement, que les ministres faisant fonction et les autres fonctionnaires nommés soient officiellement présentés à la Wolesi Jirga (chambre basse du Parlement) pour confirmation, conformément à la Constitution, et que les personnes dont la candidature avait été rejetée lors des précédentes audiences de confirmation tenues en novembre et décembre soient remplacées. Le Président du Haut Conseil pour la réconciliation nationale, Abdullah Abdullah, et d'autres responsables de l'opposition, dont le maréchal Rashid Dostum, se sont inquiétés de l'absence de consultation au sujet des nominations, notamment celles concernant le remplacement du Ministre de l'intérieur et du Gouverneur de la province du Fariyab, et ont appelé à ce que les dispositions prévues dans l'accord politique du 17 mai 2020 entre M. Ghani et M. Abdullah soient respectées.

5. Le Président a également continué à remplacer les gouverneurs de province et de district, dans le but déclaré d'améliorer les conditions de sécurité, la gouvernance au niveau infranational et le développement. Depuis l'investiture du Président en mars 2020, seulement 6 gouverneurs de province sur 34 sont restés en poste. Conformément au décret présidentiel du 6 juillet 2020 portant création du poste de seconds vice-gouverneurs provinciaux pour les affaires sociales et économiques dans chacune des 34 provinces du pays, 27 femmes ont été nommées, dont 12 en 2021. Il est prévu que tous les postes soient pourvus par des femmes. Conformément au décret présidentiel du 4 octobre 2020, au titre duquel les gouverneurs de district se sont vu attribuer un plus grand rôle dans les questions de sécurité et de règlement des conflits, les résultats de plus de la moitié des 387 gouverneurs de district ont fait l'objet d'une évaluation, à la suite de laquelle la plupart ont été remplacés. En l'absence de nouvelles procédures de recrutement par concours dans la fonction publique, les vice-gouverneurs de province et les gouverneurs de district s'acquittent de leur mandat à titre intérimaire.

6. Les organismes chargés de l'administration des élections ont poursuivi les préparatifs en vue de la tenue d'élections au niveau des conseils provinciaux, des conseils de districts et des municipalités, conformément à ce qui était demandé dans l'accord politique de mai 2020, ainsi que pour les élections à la Wolesi Jirga dans la province de Ghazni, qui avaient été reportées. Le 8 mars, la Commission électorale indépendante de l'Afghanistan a achevé l'examen de la loi électorale et soumis des projets de modifications au Ministère de la justice, qui portent notamment sur le système électoral pour les élections à la Wolesi Jirga, l'inscription des électeurs, le recours aux technologies et le système de gestion des résultats. Le 19 avril, le secrétariat de la Commission a officiellement informé la Commission qu'une année

au moins était nécessaire pour la préparation des élections et qu'il ne serait dès lors pas possible de les organiser en 2021.

7. Les négociations de paix menées à Doha se sont poursuivies avec lenteur. En mars, les propositions des États-Unis visant à accélérer les pourparlers de paix et la rencontre à Moscou des dirigeants politiques afghans avec les Taliban ont permis d'enclencher une dynamique plus favorable, qui devrait notamment donner lieu à l'organisation d'une conférence de haut niveau à Istanbul en avril entre la République islamique d'Afghanistan et les Taliban.

8. Le Haut Conseil pour la réconciliation nationale a annoncé avoir reçu plus de 25 propositions de paix différentes émanant de dirigeants politiques et de représentants de la société civile, qui serviront à alimenter un projet de plan de paix en vue de la conférence. Il semblerait que bon nombre de ces propositions aient été formulées en réponse aux projets de proposition diffusés par les États-Unis concernant les grands principes devant guider l'avenir de l'Afghanistan, la création d'un gouvernement transitoire de paix et l'établissement d'une feuille de route politique, ainsi qu'un cessez-le-feu permanent et global. Le 14 mars, des militantes afghanes ont publié un document de position sur le projet de proposition des États-Unis, dans lequel elles réclamaient l'ouverture du processus à toutes et à tous, le respect de la Constitution et la protection des droits des femmes, ainsi que le respect des obligations internationales incombant au pays au titre de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité de l'ONU et des obligations des États-Unis au titre du *Women, Peace, and Security Act* de 2017 (loi relative aux femmes, à la paix et à la sécurité). Le 3 avril, M. Ghani a organisé des réunions avec des ambassadeurs étrangers afin de leur exposer sa vision de la paix et d'un « Afghanistan souverain, démocratique, uni, neutre et connecté ». Il a proposé qu'un gouvernement de paix intérimaire soit créé en attendant la tenue d'élections. Il a souligné que la pérennisation de la paix passerait nécessairement par la réconciliation nationale et la réintégration des combattants et des réfugiés et qu'il importerait de définir les nouvelles priorités en matière de sécurité, de développement et de gouvernance à l'issue des élections.

9. Le 28 février, pour renforcer la participation politique et le consensus national, M. Ghani a inauguré le Haut Conseil d'État, comme prévu dans l'accord politique de mai 2020. La première réunion du Conseil, tenue le 10 mars, a rassemblé plusieurs dirigeants politiques, dont des membres du Gouvernement et de l'opposition. La composition définitive du Conseil fait actuellement l'objet de consultations avec l'opposition. Le 1^{er} mars, le Président a conduit la première réunion du Haut Conseil des femmes, qu'il a créé par décret en août 2020 pour soutenir la mise en œuvre des engagements du Gouvernement en matière de droits des femmes. En outre, le 28 mars, M. Ghani a inauguré le Haut Conseil pour la jeunesse, qui se compose de 45 membres élus et chargés de soumettre au Gouvernement des recommandations sur diverses questions, y compris le processus de paix.

10. Le 13 avril, la Turquie, le Qatar et l'Organisation des Nations Unies ont annoncé qu'ils convoqueraient conjointement une conférence inclusive de haut niveau réunissant des représentants de la République islamique d'Afghanistan et des Taliban. La conférence, qui devait se tenir à Istanbul du 24 avril au 4 mai, viendrait appuyer et accélérer les négociations tenues à Doha en vue de parvenir à un règlement politique juste et durable. Le même jour, la Commission politique des Taliban a déclaré que, tant que toutes les troupes étrangères ne se seraient pas retirées d'Afghanistan, le mouvement ne participerait à aucune conférence chargée de prendre des décisions sur le pays.

11. Le 14 avril, le Président des États-Unis, Joseph R. Biden, a officiellement annoncé le retrait des dernières forces militaires américaines encore présentes en

Afghanistan d'ici au 11 septembre. Dans la foulée, le Secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, a annoncé que les Alliés se retireraient à la même date de manière méthodique, coordonnée et réfléchie, réitérant leur engagement de longue date en Afghanistan. Le 15 avril, le Secrétaire d'État des États-Unis, Antony J. Blinken, s'est rendu à Kaboul pour faire part de la détermination de son pays à continuer de soutenir les forces de sécurité et d'œuvrer en faveur des acquis démocratiques en Afghanistan. Les dirigeants afghans ont déclaré que leur Gouvernement ferait tout pour que la transition se passe en douceur.

12. Par la suite, les coorganisateur de la conférence d'Istanbul ont annoncé le 21 avril le report de celle-ci en attendant que les conditions soient réunies pour que de véritables progrès puissent être faits. Ils ont souligné leur volonté d'appuyer le processus de paix à Doha, où l'équipe de négociation des représentants de la République islamique d'Afghanistan et celle des Taliban poursuivaient leurs discussions.

13. La société civile, y compris les groupes de femmes et de jeunes, les chefs religieux et les médias, ont continué de demander que le processus de paix soit plus inclusif, que les libertés et droits fondamentaux soient protégés et qu'il soit mis fin à la violence. Plusieurs de ces groupes avaient prévu de se mobiliser en marge de la conférence d'Istanbul. Les 29 et 31 mars, le Mécanisme afghan pour une paix inclusive et le Réseau des femmes afghanes ont organisé des rassemblements distincts à Kaboul pour réclamer que le processus de paix soit ouvert à toutes et à tous. L'ONU a apporté son appui à un consortium de réseaux de femmes, qui se sont réunies à Kaboul les 14 et 15 avril pour débattre de questions relatives au cessez-le-feu, à la justice transitionnelle, aux structures de gouvernance et aux procédures de contrôle de constitutionnalité. Des femmes d'influence ont réclamé que des mécanismes soient mis en place pour que les conclusions issues de consultations de la société civile soient prises en compte et servent à éclairer l'ordre du jour et l'organisation des travaux des négociations de paix. Le 22 mars, le Groupe des amis de l'Afghanistan et le Groupe des amis des femmes en Afghanistan et, le 8 avril, le Groupe d'ambassadeurs ami des femmes afghanes, ont publié des communiqués en faveur du droit des femmes afghanes de pouvoir se prononcer sur l'avenir du pays. Les 26 et 27 avril, la Coalition des femmes dans le processus de paix a organisé une série d'événements consacrés aux préoccupations des femmes concernant le processus de paix, réclamant qu'un cessez-le-feu soit décrété et qu'une place véritable soit accordée aux femmes.

14. Aux niveaux régional et international, la Troïka élargie, composée de la Chine, des États-Unis et de la Fédération de Russie, ainsi que du Pakistan, a tenu deux réunions, la première à Moscou le 18 mars et la deuxième à Doha le 30 avril. Celles-ci étaient consacrées au processus de paix et visaient à trouver des moyens d'aider les parties à parvenir à un règlement négocié et à un cessez-le-feu permanent. À ces deux occasions, le groupe a également rencontré l'équipe de négociation de la République islamique d'Afghanistan et celle des Taliban. Dans leur déclaration du 18 mars, les quatre pays ont marqué leur opposition à la restauration de l'Émirat islamique d'Afghanistan. Dans leur déclaration du 30 avril, ils ont souligné que, si les Taliban prenaient des mesures tendant à réduire la violence et consentaient de nouveaux efforts au service des négociations entre Afghans, le réexamen du statut des personnes et entités affiliées aux Taliban inscrites sur la Liste relative aux sanctions imposées par la résolution 1988 (2011) serait plus favorable. Ils s'y félicitaient également du plus grand rôle que jouerait l'ONU dans le processus de paix et de réconciliation.

15. Dans un communiqué conjoint daté du 15 avril, les envoyés spéciaux du Kazakhstan, du Kirghizstan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan, ainsi que de l'Union européenne, ont appelé les parties afghanes à reprendre les

négociations et dénoncé le degré élevé de violence qui régnait dans le pays. Le 23 avril, les Ministres des affaires étrangères de l'Afghanistan, du Pakistan et de la Turquie ont appelé toutes les parties à réaffirmer leur engagement en faveur d'un règlement négocié et inclusif. Le 6 mai, les envoyés spéciaux et les représentants spéciaux de l'Allemagne, des États-Unis, de la France, de l'Italie, de la Norvège, du Royaume-Uni, de l'OTAN et de l'Union européenne, auxquels s'est jointe la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), se sont réunis à Berlin pour examiner l'état du processus de paix. Chacune à leur tour, l'équipe de négociation de la République islamique d'Afghanistan et celle des Taliban ont également participé à la réunion par visioconférence. Dans un communiqué publié à l'issue de la réunion, la nécessité pour les négociations d'avancer plus vite a été soulignée et le plus grand rôle tenu par l'ONU dans le processus a été salué.

16. La MANUA a poursuivi la mise en œuvre de neuf initiatives locales en faveur de la paix, dont deux nouvelles associant des jeunes et des érudits religieux dans le cadre d'efforts entrepris en faveur de la paix et de la médiation dans la province du Nangarhar et à Faizabad. Huit autres initiatives ont été menées à leur terme. Tout au long du mois de mars, une série de manifestations soutenues par l'ONU et ayant rassemblé plusieurs centaines de personnes ont été organisées au niveau local dans une trentaine de provinces à l'occasion de la Journée internationale des femmes, dans l'optique d'attirer l'attention sur les droits et le rôle fédérateur des femmes et sur la nécessité de les associer au processus de paix. Ayant à l'esprit la cohésion sociale, les partenaires de l'ONU ont mis au point conjointement une initiative visant à élaborer un programme de cours universitaire consacré à la paix.

B. Sécurité

17. Les conditions de sécurité ont continué de se dégrader. Entre le 12 février et le 15 mai, l'ONU a recensé 6 827 atteintes à la sécurité, ce qui représente une augmentation de 26,3 % par rapport aux 5 407 atteintes dénombrées à la même période en 2020 et une diminution d'à peine 5,3 % par rapport à la période de trois mois précédente, qui allait du 13 novembre 2020 au 11 février 2021. Le nombre d'affrontements armés a augmenté de 18,3 %, passant de 3 359 à 3 973, et celui d'explosions d'engins explosifs improvisés de 46,9 %, passant de 515 à 757. Par rapport à ce qui avait été observé au début de 2020, après la conclusion de l'Accord pour l'instauration de la paix en Afghanistan entre les États-Unis d'Amérique et les Taliban, le nombre de frappes aériennes, menées essentiellement par les Forces aériennes afghanes, a augmenté de 83,2 %, passant de 161 à 295. C'est dans les régions du sud, de l'est et du nord du pays que l'on a recensé le plus grand nombre d'atteintes, où elles représentent collectivement 63,6 % du nombre total d'atteintes enregistrées, les provinces du Helmand, de Kandahar et du Nangarhar étant les premières concernées. On a assisté à un bref apaisement du 13 au 15 mai, le Gouvernement et les Taliban ayant unilatéralement décrété un cessez-le-feu à l'occasion de l'Eïd al-Fitr.

18. Le pays a encore été frappé par des attaques de grande ampleur. Au total, 22 attentats-suicides ont été recensés, contre 8 au cours de la même période en 2020. Dix-sept d'entre eux ont été commis à l'aide de véhicules piégés et ont essentiellement ciblé des positions des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes dans des zones contestées, en particulier dans le sud, et l'un d'entre eux a visé un convoi de sécurité le 20 avril. Il s'agissait du premier attentat-suicide recensé dans la ville de Kaboul en 2021. L'ONU a également recensé 73 attentats commis à l'aide d'engins explosifs improvisés à déclencheur magnétique, dont 10 dans la ville de Kaboul. Le nombre d'assassinats ciblés, généralement non revendiqués, a augmenté de 40,1 % pour atteindre 297 victimes, dont des fonctionnaires, deux

professeurs d'université à Kaboul, trois vaccinatrices contre la poliomyélite à Jalalabad et le chef du Conseil des oulémas de Takhar. Deux attaques à la voiture piégée, l'une perpétrée à proximité d'un gîte dans la province de Logar le 30 avril et l'autre, qui a été suivie de deux explosions, lancée près d'une école secondaire dans un quartier chiite de Kaboul le 9 mai ont déclenché une vive indignation en raison du nombre élevé de victimes civiles, pour la plupart des étudiantes de Kaboul.

19. Aucune des parties au conflit n'a réalisé d'importantes avancées territoriales. Les Taliban ont pris le contrôle de quatre centres de districts et ont continué de faire pression sur les zones urbaines, y compris dans les provinces de Baghlan, du Fariyab, de Ghazni et du Helmand, ainsi que sur les axes et infrastructures de transport, y compris dans le sud, le nord-est et le nord-ouest du pays. À l'exception d'une attaque contre l'aérodrome de Kandahar le 1^{er} mai, les Taliban n'avaient lancé aucune attaque directe contre les forces militaires internationales au 25 mai, alors qu'ils avaient déclaré que le retard pris dans le retrait des forces aurait rendu de telles actions parfaitement légitimes.

20. Les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes ont continué de mener des opérations visant à sécuriser les principaux axes routiers ainsi que des villes du sud et dans d'autres provinces, y compris celles de Baghlan, du Fariyab, de Ghazni et du Nangarhar. Le Gouvernement a poursuivi la réforme du secteur de la sécurité dans le cadre de son programme « Forces futures », en s'attachant en priorité à améliorer les structures et à favoriser une approche plus réactive dans les opérations. Des hauts fonctionnaires ont précisé que, en 2020, plus de 90 % de ces opérations avaient été menées par les forces de sécurité nationale, les forces militaires internationales n'ayant apporté qu'un appui aérien.

21. Il y a eu 88 attentats revendiqués par l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K) ou attribués à ce groupe, contre 16 à la même période en 2020. L'EIIL-K a continué de prendre pour cibles des civils dans les zones urbaines. Il a revendiqué l'assassinat de trois professionnelles des médias et d'une femme médecin à Jalalabad les 2 et 5 mars et affirmé être à l'origine des explosions ayant ciblé deux véhicules civils à Kaboul le 14 mars et plusieurs cibles civiles à Jalalabad le 21 mars, ainsi que des attentats perpétrés contre une mosquée à Kaboul et un rassemblement chiite à Konduz à la mi-mai. Alors que la plupart des faits se sont produits à Kaboul et dans les provinces orientales, le mouvement a publié une vidéo le 22 février dans laquelle il annonçait son retour dans le Khorassan. Il a ensuite revendiqué une attaque survenue dans la province du Ghor le 21 avril, la première depuis 2017, ainsi que des attaques contre des pylônes électriques et des réservoirs de carburant dans les provinces de Baghlan, de Kaboul, de Konduz et de Parwan au cours des deux premières semaines du mois de mai. Il n'a pas été possible de confirmer toutes les revendications et le doute subsistait quant à savoir si certains attentats revendiqués par l'EIIL-K n'avaient pas plutôt été commis par d'autres groupes ou en coordination avec eux. Les organes de sécurité afghans ont également indiqué avoir procédé à l'arrestation de plusieurs dizaines de personnes soupçonnées d'appartenir à l'EIIL-K dans deux provinces du nord, situées au-delà des zones d'opération habituelles du mouvement, et avoir arrêté en outre le 24 mars dans la province du Nangarhar le cerveau présumé de l'attentat perpétré contre l'Université de Kaboul en novembre 2020.

22. L'ONU a recensé 20 atteintes à la sécurité de son personnel, dont 11 cas d'intimidation et 3 incidents de nature criminelle.

C. Coopération régionale

23. L'Afghanistan et les pays de la région ont continué de s'attacher à renforcer la coopération, les liens économiques et la connectivité des infrastructures. Le 19 février, la Direction nationale de la sécurité a organisé la première conférence régionale (virtuelle) des responsables des services de renseignements et de sécurité d'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Pakistan et du Tadjikistan, ainsi que des États-Unis, consacrée à la coopération dans la lutte contre le terrorisme.

24. Le 23 février, une délégation de l'Ouzbékistan conduite par le Ministre des affaires étrangères, Abdulaziz Kamilov, s'est rendue à Kaboul et a rencontré M. Ghani, M. Abudllah, ainsi que le Ministre des affaires étrangères, Mohammad Haneef Atmar, et le Conseiller à la sécurité nationale, Hamdullah Mohib, en vue de discuter des relations bilatérales, de la coopération régionale et du processus de paix. M. Kamilov a fait part du soutien de l'Ouzbékistan en faveur de mesures visant à mettre immédiatement fin à la violence et à instaurer la paix en Afghanistan. Les représentants des deux pays ont discuté d'un plan d'action pour la coopération dans les domaines du commerce, du transit, de l'énergie, des mines et de l'agriculture, ainsi que d'un plan visant à lancer le projet de chemin de fer Mazar-e Charif-Kaboul-Peshawar devant relier l'Asie centrale à l'Asie du Sud via l'Afghanistan.

25. Du 24 au 26 février, M. Atmar s'est rendu à Moscou et a rencontré le Ministre des affaires étrangères, Sergey Lavrov, et d'autres hauts fonctionnaires. S'adressant aux médias, M. Atmar s'est félicité au cours de sa visite de l'opposition de la Fédération de Russie au retour d'un émirat islamique en Afghanistan et a souligné qu'il ne faudrait lever aucune des sanctions de l'ONU frappant les membres des Taliban tant que les personnes qui étaient derrière l'insurrection ne respecteraient pas pleinement les engagements pris en faveur de la paix. M. Lavrov a réitéré la détermination de la Fédération de Russie à faciliter l'instauration de conditions propices à la réconciliation entre Afghans par l'entremise de la Troïka élargie et s'est dit prêt à relancer les réunions tenues dans le cadre du processus de Moscou avec les pays de la région et les États-Unis. Il a également fait part des préoccupations de la Russie concernant l'escalade constante de la violence ainsi que le trafic de stupéfiants, qui pèse lourdement sur la région.

26. Du 22 au 24 mars, M. Atmar s'est rendu en Inde et a rencontré le Ministre des affaires étrangères, Subrahmanyam Jaishankar, le Conseiller à la sécurité nationale, Ajit Doval, et d'autres hauts responsables pour discuter du consensus régional et international sur le processus de paix et du renforcement de la coopération sur les questions de sécurité et les questions économiques, politiques et culturelles. Il a présenté le plan de paix du Gouvernement afghan et souligné que la république était la seule structure politique à même de garantir la participation égale des citoyens. Ses homologues indiens ont souligné qu'il importait de poursuivre la coopération stratégique entre l'Inde et l'Afghanistan et ont déclaré que l'Inde soutenait pleinement le processus de paix, y compris la consolidation du consensus régional et international.

27. Afin de faciliter le transport et le commerce transfrontaliers, les autorités afghanes ont mis en place, avec le soutien de l'ONU, un système informatisé de garantie et de paiement pour le transit international dans quatre points de passage frontaliers importants vers l'Iran (République islamique d'), le Pakistan et l'Ouzbékistan le 23 mars et ont mis en service le Système douanier automatisé dans le poste de douane de Ghulamkhan, à la frontière avec le Pakistan, le 25 mars. Au cours de la période considérée, les autorités douanières afghanes et ouzbèkes ont

procédé à la mise en service de la première phase d'un service d'échange de données de transit en ligne.

28. Le 29 mars, M. Ghani s'est rendu à Douchanbé dans le cadre d'une visite d'État de deux jours et a pris part à la neuvième conférence ministérielle du Processus d'Istanbul « Au cœur de l'Asie ». Il a rencontré le Président, Emomali Rahmon, avec qui il s'est entretenu du renforcement des liens bilatéraux. Au cours de cette visite, les représentants afghans et tadjiks ont signé cinq protocoles d'accord sur des feuilles de route relatives à la coopération politique, commerciale, énergétique et culturelle, ainsi que dans les domaines de la sécurité, du transport et du transit.

29. Le 30 mars, la neuvième conférence ministérielle du Processus d'Istanbul « Au cœur de l'Asie », tenue à Douchanbé, a rassemblé les ministres étrangers associés au Processus, les chefs de délégations des pays donateurs et des organisations régionales et internationales. Les participants ont adopté la Déclaration de Douchanbé, dans laquelle ils se sont félicités des efforts diplomatiques à nouveau entrepris par tous les pays pour faire accélérer le processus de paix dans le cadre de véritables négociations, y compris les pourparlers de Doha, la réunion de la Troïka élargie et les préparatifs en vue de la tenue d'une conférence de haut niveau en Turquie. Dans la Déclaration, les participants ont condamné le degré élevé de violence qui continuait de sévir dans le pays et se sont dits préoccupés par les liens que les Taliban continuaient d'entretenir avec d'autres groupes terroristes, y compris Al-Qaida. Ils ont également approuvé le plan de mise en œuvre de la nouvelle mesure de confiance visant à donner davantage de moyens aux femmes.

30. Le 1^{er} avril, l'Afghanistan et le Pakistan ont prolongé de trois mois l'accord commercial de transit qu'ils avaient conclu afin de renforcer la connectivité régionale. Le 10 mai, le Chef d'état-major de l'armée pakistanaise, le général Qamar Javed Bajwa, accompagné du Chef de la Direction générale du renseignement interservices, le général Faiz Hamid, ainsi que du Chef d'état-major des armées du Royaume-Uni, le général Nicholas Carter, se sont rendus à Kaboul. M. Bajwa a rencontré M. Ghani et M. Abdullah pour discuter du processus de paix et du renforcement de la coopération bilatérale en matière de sécurité et de défense, y compris la gestion des frontières.

31. Lors de deux entretiens téléphoniques distincts avec M. Atmar et M. Mohib, le 17 mai, le Ministre chinois des affaires étrangères, Wang Yi, a souligné l'importance du partenariat stratégique entre la Chine et l'Afghanistan et a insisté sur la volonté de son pays de coopérer davantage encore avec l'Afghanistan dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et de la sécurité. Il a également indiqué que la Chine était prête à jouer un rôle constructif dans les négociations internes entre les parties afghanes dans le but de faire progresser le processus de paix et de réconciliation. Le Gouvernement afghan a remercié la Chine du rôle positif qu'elle jouait dans le soutien au processus de paix et à la stabilité en Afghanistan et dans la région.

32. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Afghanistan, Deborah Lyons, a continué de rencontrer régulièrement les ambassadeurs auprès de l'Afghanistan des six pays voisins et de la région au sens large pour discuter de la coopération régionale. Elle s'est également entretenue avec les partenaires des Nations Unies en Afghanistan et dans les pays voisins pour coordonner les activités transfrontalières telles que le commerce et le transit, la connectivité des infrastructures et la circulation des personnes. En outre, l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour l'Afghanistan et les questions régionales, Jean Arnault, qui a été nommé à la mi-mars, s'est attelé à aider les parties à trouver une solution politique au conflit.

III. Droits humains

33. Le 14 avril, la MANUA a publié son bilan sur la protection des civils pour le premier trimestre. Du 1^{er} janvier au 31 mars, la Mission a recensé 1 783 victimes civiles (573 tués, dont 64 femmes et 151 enfants, et 1 210 blessés, dont 168 femmes et 401 enfants), soit une augmentation de 29 % par rapport à la même période en 2020. Le nombre de femmes parmi les victimes a augmenté de 37 % par rapport au premier trimestre de l'année dernière. Toujours par rapport à cette période, la MANUA a observé une augmentation du nombre de victimes civiles dans les combats au sol et les attentats autres que les attentats-suicides et une augmentation du nombre d'assassinats ciblés par des éléments antigouvernementaux, tandis que le nombre de civils tués ou blessés dans des attentats-suicides ou dans les frappes aériennes menées par les forces militaires internationales a chuté. Fait particulièrement préoccupant, la Mission a constaté une augmentation de 38 % du nombre de victimes civiles au cours des six mois qui ont suivi le début des négociations de paix en Afghanistan, en septembre 2020, par rapport à la même période un an auparavant.

34. Au cours des trois premiers mois de 2021, près des deux tiers des victimes civiles ont été attribuées à des éléments antigouvernementaux (61 %), au premier rang desquels les Taliban (43,5 %), suivis de l'EIIL-K (5 %) et d'autres éléments antigouvernementaux indéterminés (12,5 %). Environ un quart de toutes les victimes civiles ont été attribuées aux forces progouvernementales (27 %), et en premier lieu aux Forces nationales de défense et de sécurité afghanes (25 %), les 2 % restants étant imputables à des groupes armés progouvernementaux et à des forces progouvernementales indéterminées. Plus d'un tiers (38 %) des victimes civiles ont été tuées ou blessées dans des combats au sol. Les engins explosifs improvisés (hors attentats-suicides) ont été à l'origine de 31 % du nombre de victimes civiles, les assassinats ciblés de 19 % et les frappes aériennes de 5 %.

35. Au cours du premier trimestre de 2021, l'équipe spéciale de surveillance et d'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé a confirmé que 636 violations graves avaient été commises contre 587 enfants (402 garçons et 185 filles), dont 552 avaient entraîné soit la mort (151 enfants, dont 52 filles et 99 garçons) soit la mutilation (401 enfants, dont 133 filles et 268 garçons). Le nombre de victimes parmi les enfants occasionnées par les éléments antigouvernementaux (226) était supérieur à celui des forces progouvernementales (207). Ce sont les combats au sol qui ont fait le plus grand nombre de victimes parmi les enfants (270, dont 71 morts et 199 mutilés), soit environ 49 % du total.

36. L'équipe spéciale de pays a confirmé 14 cas de recrutement et d'utilisation d'enfants (tous des garçons), attribués aux Taliban (7) et à des milices progouvernementales (7), contre 33 cas au cours du trimestre précédent. Elle a confirmé qu'un enfant avait subi des violences sexuelles et que 22 enfants (21 garçons et 1 fille) avaient été enlevés par les Taliban. Dix-sept d'entre eux ont été libérés, un a été tué et quatre sont toujours aux mains des Taliban. L'équipe spéciale de pays a confirmé que 13 attaques avaient été lancées contre des écoles et du personnel enseignant, un nombre légèrement inférieur à celui du trimestre précédent (17). Ces attaques ont été attribuées aux Taliban (4), aux combats entre des groupes progouvernementaux et des groupes d'opposition armés (2), à la Direction nationale de la sécurité (1), à des milices progouvernementales (1), à l'Armée nationale afghane (1), à des Forces de défense et de sécurité nationales afghanes non spécifiées (1) et à un groupe d'opposition armé indéterminé (1). L'équipe spéciale de pays a confirmé que 21 attaques avaient été lancées contre des hôpitaux et du personnel soignant, contre 39 lors du trimestre précédent. Ces attaques ont été attribuées aux Taliban (9), à l'Armée nationale afghane (5), à l'EIIL-K (4), à la Direction nationale de la sécurité (1), à des milices progouvernementales (1) et à la Police nationale afghane (1).

37. Le 15 février, la Commission nationale pour la protection des droits de l'enfant a approuvé la politique nationale de protection de l'enfance, élaborée conformément à la loi sur la protection des droits de l'enfant. L'équipe spéciale de pays a activement pris part à l'élaboration de cette politique, notamment en veillant à ce que l'interdiction du recrutement d'enfants et des violences sexuelles (y compris le batcha bazi) ainsi que d'autres mesures de protection de l'enfance soient bien prévues dans la politique.

38. Des contraintes budgétaires ont poussé l'Office de l'administration pénitentiaire à procéder à d'importantes réductions de personnel dans les centres de réinsertion pour mineurs du pays. Des postes d'enseignants, de formateurs, de pourvoyeurs de soins et d'observateurs, entre autres, ont ainsi été supprimés, ce qui compromet la prise en charge et la réinsertion des enfants détenus dans ces centres. Aux côtés du Gouvernement, l'équipe spéciale de pays a continué d'œuvrer pour que les enfants, y compris les enfants étrangers, détenus pour association présumée ou réelle avec des groupes armés ou pour des motifs liés à la sécurité nationale soient libérés et leur réintégration assurée, et a collaboré avec les autorités pénitentiaires pour améliorer les conditions de détention. L'équipe spéciale de pays a également continué de collaborer avec le Gouvernement en vue de définir un cadre régissant la réintégration des enfants.

39. La population carcérale a continué d'augmenter depuis la mi-août 2020 et la surpopulation a de graves répercussions sur les conditions de détention, notamment en ce qu'elle exacerbe la vulnérabilité à la COVID-19. À la fin du mois de mars 2021, au moins 30 prisons sur les 38 que compte le pays étaient en surcapacité, avec un taux d'occupation moyen de près de 200 %.

40. Plusieurs administrations publiques ont célébré la Journée internationale des femmes. Le Ministère des affaires féminines a notamment organisé un événement national à Kaboul le 7 mars. La MANUA a également apporté son appui à plusieurs événements organisés à l'occasion de cette journée, notamment une manifestation sportive réservée aux filles, des programmes radiophoniques et des célébrations publiques destinées à faire la promotion des droits des femmes. Le 11 mars, le Ministère de l'éducation a publié une note interdisant aux écolières de plus de 12 ans de chanter lors d'événements publics. Face au tollé provoqué par cette annonce, le Ministère est revenu sur sa décision, déclarant qu'elle avait été mal interprétée. Début avril, le Ministère des affaires féminines a publié un rapport public sur l'application de la loi sur l'élimination de la violence faite aux femmes de mars 2017 à mars 2019. On y trouve une analyse des affaires de violence contre les femmes et les filles recensées par le Ministère (6 549 affaires, dont 65 % étaient des affaires pénales et 35 % des affaires civiles), le Bureau du Procureur général (5 331) et la Police nationale afghane (2 568), qui sont en hausse. Par exemple, le nombre d'affaires recensés par la Police nationale afghane augmente d'année en année : 698 en 2015, 748 en 2016, 1 328 en 2017 et 1 240 en 2018.

41. Les défenseurs et défenseuses des droits humains et les journalistes ont continué de subir des menaces à leur sécurité. La MANUA a recensé les faits suivants : trois professionnelles des médias ont été tuées dans deux attaques distinctes commises dans la province du Nangarhar et revendiquées par l'EIL-K ; des inconnus ont tué un ancien journaliste dans la province de Kandahar et un militant de la société civile dans la province de Paktiya. Trois défenseurs des droits humains (dont une femme) et un journaliste auraient reçu des menaces de la part des Taliban dans les provinces de Baghlan, de Kondozi et de Bamiyan. Deux défenseuses des droits humains et un journaliste auraient reçu des menaces anonymes dans les provinces du Nangarhar, de Takhar et de Bamiyan.

42. Après l'annonce du retrait des troupes internationales et des incertitudes qui entourent le processus de paix, les défenseurs et défenseuses des droits humains et les journalistes ont fait part à la MANUA de leur sentiment d'insécurité grandissant. Depuis le début de l'année 2021, le Human Rights Defenders' Committee, une organisation non gouvernementale, a reçu 69 demandes de soutien de la part d'acteurs de la société civile de tout l'Afghanistan, dont 22 femmes. Le 27 mars, la Commission conjointe pour la protection des défenseurs et défenseuses des droits humains, placée sous l'autorité du deuxième Vice-Président, Sarwar Danesh, s'est réunie et a adopté son règlement intérieur et défini les prochaines étapes de ses travaux. À l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse, célébrée le 3 mai, la MANUA et plusieurs ambassades se sont publiquement engagées à continuer de plaider en faveur de la liberté et de l'indépendance des médias. Le 5 mai, les organisations de médias ont condamné la mise en garde que les Talibans leur avaient adressée pour les intimider de rester neutres, et ont demandé des précisions à la Direction nationale de la sécurité concernant des déclarations présumées perçues comme hostiles à leurs libertés.

43. La MANUA, bénéficiant de l'assistance technique du Groupe de l'appui à la médiation du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, a poursuivi les échanges avec la Commission afghane indépendante des droits humains sur des questions liées à la paix, aux droits humains et à la justice centrée sur les victimes.

44. Le 7 mai, la Procureure de la Cour pénale internationale a rencontré à La Haye une délégation de la République islamique d'Afghanistan conduite par M. Atmar, pour discuter des questions liées à la demande du Gouvernement de lui déférer le soin de mener l'enquête de la Cour pénale internationale, conformément au paragraphe 2 de l'article 18 du Statut de Rome.

IV. Coordination de l'aide au développement

45. Le 6 avril, le Ministre des finances et le Chef de cabinet du Président ont rencontré les donateurs pour leur exposer la procédure de mise en œuvre des engagements de la Conférence Genève 2020, approuvée par le Cabinet, dans laquelle sont détaillées les modalités de l'application du Cadre de partenariat pour l'Afghanistan. Dans une lettre conjointe datée du 29 avril, les donateurs ont souligné qu'il importait de renforcer la coopération stratégique avec le Gouvernement dans le cadre de dialogues politiques de haut niveau. En outre, la composition du groupe de travail sur le Cadre a été élargie pour y inclure, outre le Ministère des finances, la MANUA et la Banque mondiale, le Cabinet du Président et l'Union européenne. Le 22 avril et le 6 mai, le groupe de travail élargi s'est réuni pour élaborer un plan général des principales manifestations et activités qui seront organisées en vue de la Réunion des hauts fonctionnaires, qui doit se tenir en principe en novembre. Le Gouvernement a publié le 13 mai le premier rapport d'application du Cadre, dont il ressort que les 13 objectifs qu'il était prévu d'accomplir en 2021 le seraient au plus tard au quatrième trimestre de 2021. Il a par ailleurs publié le 20 avril un document public sur la gestion des investissements, l'objectif étant de favoriser la transparence des projets d'investissement public. Les partenaires de développement, y compris les donateurs bilatéraux, les institutions financières multilatérales (Banque mondiale et Banque asiatique de développement), la MANUA et le Gouvernement ont continué à travailler sur le cadre de résultats et le système de suivi du Cadre national pour la paix et le développement en Afghanistan II.

46. Le 20 février, M. Ghani a nommé un comité de quatre membres, présidé par l'administrateur en chef du pouvoir judiciaire, et l'a chargé de procéder à une évaluation complète des problèmes financiers et administratifs rencontrés dans le

Centre de justice pénale chargé de la lutte contre la corruption, ainsi que des questions relatives à l'intégrité des fonctionnaires du Centre. Les conclusions du comité n'ont pas encore été rendues publiques. Le 26 mars, le Chef des enquêtes du Centre a démissionné au motif qu'on s'immisçait dans son travail. Le Président a nommé une nouvelle personne à ce poste ainsi que de nouveaux chefs dans les unités du Centre.

47. En collaboration avec les partenaires de développement, la MANUA a fourni un appui technique et des recommandations à la Commission de lutte contre la corruption sur un projet de stratégie nationale intérimaire de lutte contre la corruption pour 2021 en attendant l'adoption de la première stratégie à long terme depuis 2017, année où la dernière stratégie avait expiré. La simplification du cadre institutionnel des organes de lutte contre la corruption s'est poursuivie et il a été annoncé que le Bureau du médiateur serait intégré à la Commission de lutte contre la corruption. Le 12 avril, la Wolesi Jirga a approuvé une nouvelle loi sur l'autorité et la compétence des tribunaux ainsi que la loi relative à la protection des lanceurs d'alerte, adoptée par décret législatif présidentiel le 5 septembre 2018. Les deux textes doivent encore être adoptés par la Meshrano Jirga (chambre haute).

48. Les poursuites engagées contre des hauts fonctionnaires pour corruption se sont poursuivies. Le 28 février, un groupe spécial de la Cour suprême a reconnu un ancien ministre du commerce et de l'industrie coupable de détournement de fonds et l'a condamné à un an d'emprisonnement et à une amende de 864 000 dollars. Trois autres ministres font actuellement l'objet d'une enquête du Bureau du Procureur général. Du 15 février au 5 mai, le tribunal de première instance du Centre de justice pénale chargé de la lutte contre la corruption a statué dans six affaires concernant 16 défendeurs, tandis que la Cour d'appel a rendu sa décision dans quatre appels concernant 12 défendeurs. Le 7 mars, le même tribunal a reconnu un ancien gouverneur de la province du Hérat (qui se trouve également être un ancien membre de la Meshrano Jirga) coupable d'abus de pouvoir et l'a condamné à deux ans et demi de prison et à la restitution d'environ 1 400 dollars. Le 3 avril, le tribunal de première instance a également déclaré un ancien maire de Kaboul coupable de faux et l'a condamné à un an et un mois d'emprisonnement. L'exécution des mandats d'arrêt et des décisions de justice laissait toujours à désirer, au détriment de la justice.

49. Le Gouvernement a continué de s'atteler à bâtir une administration publique exemplaire. Le 8 avril, le contrôle du système informatisé de gestion des ressources humaines, qui viendra renforcer les systèmes de versement des salaires, de pensions et d'évaluation et grâce auquel les gouverneurs pourront accéder aux informations relatives aux structures organisationnelles des provinces et aux dossiers du personnel, a été confié à la Direction indépendante de la gouvernance locale et aux administrations locales.

50. Le 1^{er} avril, le Ministre des finances a annoncé que, pour que le Parlement dispose d'un plus grand rôle de contrôle et soit davantage impliqué dans l'élaboration du budget national, il allait entamer des consultations avec lui pour réformer le processus, y compris les modalités servant à définir les ressources à allouer en priorité aux provinces. Il a indiqué que les dépenses s'élevaient à 13 % pour le premier trimestre.

51. Les 7 et 9 mars, les Nations Unies et le Bureau du premier Vice-Président ont coprésidé la première réunion d'une série de consultations multipartites, au cours de laquelle ont été examinées les premières conclusions de l'analyse commune de pays et les priorités stratégiques et théories du changement qui en découlaient. Ces conclusions serviront à définir la portée et la structure du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable en Afghanistan pour la période 2022-2025, qui sera aligné avec le Cadre national pour la paix et le développement en Afghanistan II et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et

viendra les renforcer, et dont l'objet sera de répondre aux besoins prioritaires de l'Afghanistan. Les effets combinés de la collaboration entre les organisations humanitaires et les acteurs du développement et de la paix occuperont également une place de premier plan.

52. Les entités des Nations Unies ont fourni un appui technique au Gouvernement pour la préparation du rapport national volontaire pour 2021 de l'Afghanistan sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, y compris en organisant une consultation des parties prenantes le 2 mai. Le rapport sera achevé d'ici à la fin juin.

V. Aide humanitaire

53. Le conflit prolongé, les catastrophes naturelles, la pauvreté chronique, l'insécurité alimentaire et, désormais, la pandémie de COVID-19, n'ont cessé d'exacerber les souffrances. En cette année 2021, environ 18,4 millions de personnes, soit près de la moitié de la population, ont besoin d'une aide humanitaire, par rapport à 9,4 millions de personnes au début de 2020. Entre janvier et mars, les partenaires humanitaires ont apporté une forme d'aide à 3,7 millions de personnes sur les 15,7 millions ciblées.

54. Au 17 mai, on avait enregistré 62 000 cas d'infection à la COVID-19, mais on soupçonnait que le nombre de cas était en réalité beaucoup plus élevé. Au total, l'Afghanistan a reçu 968 000 doses de vaccin par l'intermédiaire du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 et de donations bilatérales. Près de 500 000 personnes ont été vaccinées à ce jour, mais globalement, la vaccination reste lente en raison de la désinformation et des rumeurs, qui suscitent la méfiance du grand public à l'égard du vaccin. Depuis la fin du mois de mai, on a observé une rapide augmentation des cas de COVID-19, due à l'arrivée de nouvelles variantes du virus.

55. Depuis le début de la pandémie en Afghanistan en mars 2020, les travailleurs et travailleuses humanitaires ont contribué à la mise en place de 29 laboratoires pour le dépistage de la COVID-19, au déploiement de 34 000 volontaires chargés de la surveillance de la poliomyélite, qui ont participé aux activités de recensement des cas et de recherche des contacts, à la fourniture de plus de 42 millions d'équipements de protection individuelle aux prestataires de soins de santé et aux agents humanitaires travaillant en première ligne dans tout le pays, à la formation de plus de 25 000 travailleurs de la santé aux mesures de prévention et de contrôle des infections et au dépistage de plus de 11,66 millions de personnes aux points d'entrée.

56. Entre le 13 février et le 19 mai, les partenaires de la santé ont apporté une assistance médicale à plus de 378 500 personnes, dont 52 % de femmes et de filles. Le nombre de cas de traumatismes recensés au cours de la période considérée était supérieur de près de 24 % par rapport à celui observé à la même période en 2020.

57. Un cas confirmé de poliomyélite a été signalé depuis le début de 2021. Outre les poliovirus sauvages, l'Afghanistan connaît également une épidémie de poliovirus de type 2 dérivé de la souche vaccinale, qui s'est déclarée à la suite d'une épidémie au Pakistan et a entraîné la contamination de 303 personnes en 2020 et de 38 personnes en 2021. La plupart des cas se sont déclarés dans des zones où les campagnes de vaccination de porte à porte avaient été interdites par des éléments antigouvernementaux depuis mai 2018. Les partenaires de santé ont mené trois campagnes nationales de vaccination contre la poliomyélite en 2021, qui ont chacune permis de cibler 9,9 millions d'enfants.

58. Entre le 15 février et le 17 mai, les partenaires humanitaires ont apporté une aide en matière de santé sexuelle et reproductive et de lutte contre la violence sexiste à plus de 15 300 personnes aux points d'entrée situés entre l'Iran (la République islamique d') et le Pakistan. Au cours de la même période, 11 trousseaux d'articles de santé procréative d'urgence ont été distribués dans des maternités, ce qui a permis d'aider 300 000 femmes et jeunes filles pendant trois mois.

59. Les niveaux d'insécurité alimentaire sont restés alarmants : dans 27 provinces sur 34, ils se situaient au-delà du seuil d'urgence de malnutrition aiguë. D'ici à la fin mai, 14,1 millions de personnes devraient être en situation de « crise » et d'« urgence » en matière d'insécurité alimentaire. On s'attend à ce que près d'un enfant de moins de 5 ans sur deux souffre de malnutrition aiguë en 2021. Entre le 1^{er} février et le 19 mai, les partenaires humanitaires ont fourni plus de 51 925 tonnes d'aliments nutritifs et 16 millions de dollars d'aide en espèces à quelque 3,4 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire et aidé plus de 318 000 personnes touchées par la crise à assurer leur subsistance. L'aggravation du conflit et la forte probabilité d'une sécheresse déclenchée par le phénomène La Niña ne feront qu'exacerber les besoins humanitaires.

60. Le nombre d'Afghanes et d'Afghans sans papiers retournant dans leur pays est resté élevé. En revanche, bien que supérieur aux chiffres enregistrés au cours de la même période en 2020, le nombre de réfugiés de retour est quant à lui demeuré faible. Les retours s'expliquaient encore essentiellement par la pandémie de COVID-19 et les mesures de confinement et les restrictions connexes, le manque d'accès aux soins de santé et la dégradation de la situation socioéconomique. Entre le 13 février et le 19 mai, 331 932 migrants afghans sans papiers et 392 réfugiés sont rentrés de la République islamique d'Iran, 3 946 Afghans sans papiers et 200 réfugiés sont rentrés du Pakistan et 8 réfugiés sont rentrés d'autres pays. Depuis le 1^{er} janvier, 423 784 rapatriés et réfugiés sans papiers sont arrivés en Afghanistan. Dans le Plan de réponse humanitaire, on estimait au départ que le nombre de rapatriés s'élèverait à 654 000 personnes, mais on s'attend maintenant à ce que ce nombre soit largement dépassé en 2021.

61. Le conflit et les catastrophes naturelles ont continué de faire naître des besoins humanitaires. Entre le 13 février et le 19 mai, on a dénombré plus de 31 000 nouvelles personnes déplacées à l'intérieur du pays, et quelque 12 000 personnes ont été touchées par des catastrophes naturelles, principalement des inondations. Les partenaires humanitaires ont fourni des abris d'urgence, des articles ménagers, et une assistance hivernale assortie d'une aide financière à plus de 31 000 personnes touchées par la dureté du climat, le conflit et les catastrophes naturelles.

62. De février à avril, le Service de la lutte antimines et ses partenaires ont déminé 2,57 kilomètres carrés de terres contaminées par des explosifs à fort impact, enlevant en toute sécurité plus de 775 pièces d'engins explosifs qui menaçaient la sécurité de 80 communautés. Par ailleurs, 198 290 personnes ont été formées aux risques liés aux engins explosifs.

63. L'insécurité généralisée a continué d'entraver l'accès à l'aide humanitaire. Entre le 1^{er} janvier et le 19 mai, les travailleurs et travailleuses humanitaires ont signalé 637 problèmes d'accès, soit une augmentation de 76 % par rapport à la même période en 2020. Entre le 13 février et le 19 mai, 5 agents humanitaires ont été tués, 17 blessés et 19 enlevés. Les soins de santé ont continué d'être pris pour cible : 15 attaques lancées contre 9 établissements de soins ont fait 11 morts et 6 blessés parmi les agents de santé et les malades.

64. Consciente que le printemps s'accompagnait de toute une série de difficultés entremêlées, l'équipe de coordination intersectorielle a mis au point un plan d'urgence pour le printemps, dans lequel 390 millions de dollars ont été prévus pour

répondre aux besoins les plus urgents de mars à juin 2021. Ce plan s'inscrit dans le Plan de réponse humanitaire 2021, dont le financement reste très insuffisant. Au 19 mai, on n'avait reçu que 13 % des ressources demandées, qui se chiffrent au total à 1,3 milliards de dollars. En outre, il est très difficile de fournir des services de soins de santé essentiels et d'assurer la vaccination, en particulier dans les zones de conflit ouvert et dans celles qui échappent au contrôle de l'État, car les ressources, déjà très insuffisantes, ont été réaffectées aux mesures de riposte urgente à la COVID-19. Faute de ressources supplémentaires, il sera impossible pour les humanitaires d'accélérer la cadence et de répondre à d'autres besoins.

VI. Lutte contre les stupéfiants

65. Du 15 février au 9 mai, les forces de l'ordre afghanes ont mené 812 opérations de lutte contre les stupéfiants, qui ont permis la saisie de 395 kilogrammes d'héroïne, de 4 077 kilogrammes d'opium, de 53 630 kilogrammes de haschich, de 5 631 kilogrammes de cannabis, de 169 kilogrammes de méthamphétamine, de 3 311 kilogrammes de divers précurseurs chimiques et de 56 289 comprimés de méthylènedioxy-méthylamphétamine, ainsi que la destruction de 126 hectares de terres cultivées en pavot. Ces saisies ont conduit à l'arrestation de 917 suspects et à la confiscation de 138 véhicules et de 121 armes.

66. Les 17 et 21 février, le Groupe d'interception de l'aéroport international Hamid Karzai a saisi, en coopération avec d'autres services de répression, 10 tapis imprégnés de 7 kilogrammes d'héroïne ainsi que des vêtements imprégnés de 7,5 kilogrammes d'héroïne. Cinq suspects ont été arrêtés.

67. D'après le résumé de l'Enquête sur la production d'opium en Afghanistan pour 2020, organisée avec l'appui de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et publiée le 3 mai, la production potentielle d'opium en Afghanistan était estimée à 6 300 tonnes cette année-là. Le rendement moyen d'opium était de 28 kilogrammes par hectare. La première région productrice d'opium du pays reste le sud-ouest, où se concentrent 68 % de la production totale. La valeur de la production d'opium à la sortie de l'exploitation en 2020 était estimée à 300 millions de dollars, soit son niveau le plus bas depuis 2009. Celui-ci s'explique par la baisse des cours de l'opium, à 55 dollars le kilo, sont au plus bas depuis le début de la surveillance systématique, rendant les activités de développement alternatif plus rentables pour certains produits par rapport à la culture illicite de l'opium.

VII. Appui à la Mission

68. Au 31 mars, la MANUA affichait un taux de vacance de postes de 13 % pour le personnel recruté sur le plan international (taux approuvé : 6 %), de 13 % pour les Volontaires des Nations Unies (taux approuvé : 7 %), de 10 % pour les administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national (taux approuvé : 3 %) et de 3 % pour le reste du personnel recruté sur le plan national (taux approuvé : 3 %). La proportion de femmes s'établissait à 34 % pour le personnel recruté sur le plan international, 47 % pour les Volontaires des Nations Unies, 13 % pour les administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national et 10 % pour le reste du personnel recruté sur le plan national.

69. Tout en maintenant la mise en œuvre d'activités et de programmes essentiels en réponse à la pandémie de COVID-19, des modalités de travail exceptionnelles sont restées en place. Compte tenu de la situation précaire liée à la pandémie, exacerbée par l'incertitude qui entoure la situation de sécurité, la MANUA et les organismes, fonds et

programmes des Nations Unies ont continué d'améliorer les plans d'urgence et ont décidé de ne pas augmenter le nombre de membres du personnel international présents au lieu d'affectation et le nombre de membres du personnel national se rendant au travail, les chiffres devant être revus régulièrement à la lumière de l'évolution potentielle du nombre de cas de COVID-19 et des risques de sécurité pour le personnel et les opérations des Nations Unies, qui font l'objet d'une évaluation régulière.

70. Les Nations Unies en Afghanistan ont reçu 5 000 doses de vaccins Covishield, ce qui permet de couvrir 20 % des membres du personnel qui remplissent les conditions, y compris ceux des organisations internationales non gouvernementales. Les doses sont administrées aux membres du personnel qui se sont inscrits sur le portail prévu à cet effet, l'ordre de priorité étant établi selon les directives de l'Organisation mondiale de la Santé en matière de santé et de sécurité au travail.

VIII. Observations

71. L'Afghanistan entre dans une phase nouvelle et incertaine du conflit qui le mine depuis des décennies. Les pourparlers de paix entamés à Doha en septembre 2020 ne progressent pas beaucoup et les affrontements se poursuivent partout dans le pays. Bien que le cessez-le-feu de trois jours décrété à l'occasion de l'Eïd al-Fitr ait donné lieu à un bref répit, la crainte d'une escalade militaire pèse chaque jour un peu plus sur la conduite de négociations sincères. L'annonce du retrait, dans les prochains mois, des dernières forces militaires encore présentes a mis en exergue la nécessité pour le pays de faire preuve d'unité autour du processus de paix. J'engage de nouveau les deux parties à intensifier leurs efforts à cet égard, en gardant à l'esprit que le règlement durable du conflit doit passer par un processus de paix inclusif, dans lequel femmes, jeunes et victimes du conflit puissent véritablement se faire entendre. Seul un règlement négocié permettra de mettre fin à la violence.

72. Il y a consensus au niveau régional : grâce à l'instauration de la paix en Afghanistan, les populations pourront bénéficier de l'amélioration des conditions nécessaires à la coopération économique, aux échanges transfrontaliers et au rétablissement des liens historiques. Les projets qui sont envisagés pour renforcer la connectivité permettraient de relier l'Afghanistan au reste de la région, et la région à l'Afghanistan. Conscient du rôle important que les pays de la région jouent dans l'instauration de la paix en Afghanistan et sur le front politique, j'ai nommé Jean Arnault au poste d'Envoyé spécial pour l'Afghanistan et les questions régionales. Son action en faveur du processus de paix est complémentaire à celle de la MANUA, avec laquelle il entretient une relation d'étroite coordination.

73. Les conditions de sécurité restent très préoccupantes. Au cours des six mois qui ont suivi le début des pourparlers de paix, en septembre 2020, le nombre de victimes civiles a considérablement augmenté par rapport à la même période en 2019. Le bien-être et la protection des civils sont la responsabilité de toutes les parties. Le fait que des éléments antigouvernementaux prennent délibérément pour cibles des civils et assassinent des professionnels des médias, des militants de la société civile, des fonctionnaires de l'administration judiciaire ou civile et des femmes marque le conflit d'une empreinte particulièrement atroce. Ces attaques doivent cesser immédiatement et toutes les parties doivent les condamner publiquement. Des enquêtes doivent être ouvertes et les auteurs de ces crimes doivent être amenés à en répondre.

74. L'action entreprise par le Gouvernement pour défendre et protéger les droits humains fondamentaux est louable. En s'attachant à faire appliquer les lois et politiques déjà en place, telles que la loi relative à l'élimination de la violence faite aux femmes, il est possible de prendre plus rapidement des mesures spécifiques pour promouvoir et garantir les droits des femmes. Les défenseurs des droits humains, la

société civile et les médias constituent des maillons essentiels de la société afghane. En cette période délicate, il sera primordial de continuer à soutenir les organismes de défense des droits humains en Afghanistan, y compris en plaidant en faveur de la création d'espaces civiques.

75. La surpopulation carcérale continue d'avoir des répercussions délétères sur les conditions de détention, notamment en ce qu'elle exacerbe la vulnérabilité à la COVID-19. J'engage le Gouvernement à examiner des mesures qui permettraient de réduire la population carcérale, notamment en étudiant avec attention la possibilité de limiter la détention provisoire et de recourir davantage aux peines alternatives, ainsi qu'en s'attaquant à la surpopulation.

76. La situation humanitaire demeure extrêmement précaire. Le nombre important de personnes en situation de crise ou d'urgence alimentaire et les prévisions quant au nombre d'enfants de moins de cinq ans qui souffriront bientôt de malnutrition aigüe sont alarmants. La forte probabilité que le phénomène La Niña, le deuxième en trois ans, déclenche une sécheresse exacerbe les besoins humanitaires. J'engage les pays donateurs à mobiliser des contributions très rapidement dans le cadre du plan de réponse humanitaire 2021, qui demeure gravement sous-financé, afin de permettre aux acteurs humanitaires d'intensifier de toute urgence les activités entreprises pour sauver des vies. J'exhorte toutes les parties à s'abstenir de commettre des attaques contre les travailleurs et travailleuses humanitaires et leurs installations, à garantir un accès sûr et sans entrave à l'assistance humanitaire et à créer les conditions propices à son acheminement.

77. Dans un avenir proche, l'Afghanistan continuera de dépendre de l'assistance civile. Je me félicite des progrès accomplis dans le cadre de la Conférence sur l'Afghanistan tenue en 2020 et des nouveaux engagements qui y ont été pris, en particulier le Cadre de partenariat pour l'Afghanistan. Le Gouvernement et les donateurs devront nouer un partenariat solide pour arrêter des priorités claires et soutenir l'Afghanistan dans sa quête d'une économie durable et d'une croissance sociale, y compris en ce qui concerne les mesures à prendre pour enrayer l'économie illicite.

78. La pandémie de COVID-19 a continué de se faire sentir et l'arrivée de nouveaux variants fait craindre une augmentation du nombre d'infections. Le lancement de la campagne de vaccination et les mesures constantes prises pour limiter la propagation du virus sont essentiels pour faire baisser durablement le nombre de cas. L'ONU continuera d'apporter son appui au Gouvernement et à la population dans leur lutte contre les effets de la pandémie et s'attache actuellement à garantir l'accès équitable aux vaccins.

79. Le retrait des forces militaires internationales marque un changement significatif dans l'environnement opérationnel pour l'ONU et les partenaires non gouvernementaux. La présence de l'Organisation reste guidée par le même principe qu'avant : rester sur place et s'acquitter de sa mission. L'ONU est présente et œuvre aux côtés de la population depuis 75 ans et demeure résolue à apporter une assistance impartiale, neutre et intégrée en faveur de la paix, des droits humains et d'un développement durable et inclusif à même de donner à toutes et tous espoir et perspectives d'avenir. J'engage toutes les parties à respecter leur engagement de protéger le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire et de leur permettre de remplir leur mission vitale dans un environnement sûr et sans entrave.

80. Je remercie l'ensemble du personnel des Nations Unies en Afghanistan, ma représentante spéciale et chef de la MANUA, Deborah Lyons, ainsi que mon envoyé personnel, Jean Arnault, pour le dévouement sans faille dont ils font preuve, dans des conditions difficiles, pour honorer l'engagement que nous avons pris de venir en aide au Gouvernement et au peuple afghans.